

L'Assemblée adopte largement le projet de loi sur la création de l'OFB

L'Office français de la biodiversité avance à grand pas vers sa mise en place au 1^{er} janvier 2020. Les spécificités maritimes ne semblent pas devoir y gagner.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité des 42 votants (sur 52 présents au moment du vote), le mardi 9 juillet, le projet de loi sur la création de l'Office français de la biodiversité

(OFB) au 1^{er} janvier 2020. L'OFB reprendra les missions de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), mais ce projet ne convainc pas côté acteurs maritimes.

« On a le sentiment que le maritime va être de plus en plus dilué », a regretté Emmanuel Kelberine, vice-président du parc naturel marin d'Iroise et représentant du comité régional des pêches de Bretagne, à la suite du comité d'orientation mer et littoraux de l'Agence française pour la biodiversité organisé à Paris le même jour, en présence de Pierre Dubreuil, directeur général de la mission de préfiguration de l'Office français de la biodiversité.

Régionalisation

Avec la création de l'OFB, les questions liées à la mer seront désormais gérées à l'échelle régionale, et non plus centralisées au pôle de Brest, l'ancienne Agence des aires marines protégées qui pilote les dossiers liés au milieu marin.

« Brest est une nouvelle fois affaibli, alerte Vincent Vauclin, secrétaire général du syndicat national CGT-Environnement. Elle l'avait été en 2018 à la création de l'AFB, elle l'est une nouvelle fois symboliquement et concrètement puisque les effectifs ne vont

pas se renforcer. Et il se peut que le rattachement aux directions régionales abaisse la prise en compte de la mer. »

« La création de l'Office français de la biodiversité sonne le glas de l'ambition de la France et de son rôle moteur en matière de protection du milieu marin », affirme d'ailleurs le syndicat dans un communiqué. Il dénonce le manque de moyens financiers et humains, et redoute la fin de la cohérence des politiques nationales et européennes de protection du milieu marin, l'éclatement du réseau des aires marines protégées, l'isolement des problématiques ultramarines, et l'affaiblissement de l'expertise marine de l'établissement.

Lucie LAUTRÉDOU

Le Sénat examinera le texte le 16 juillet. Cette mouture étant issue de discussions en commission mixte paritaire, elle sera vraisemblablement adoptée.



L'OFB rassemblera l'Agence française pour la biodiversité (AFB) créée en 2018, et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).